



ARRETE N°2026-036

Arrêté fixant la liste des candidats au Conseil d'Administration du Centre de Gestion de Fonction Publique Territoriale de Martinique

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique,

Vu le Code général de la Fonction publique,

Vu le décret 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n°2026-032 du 18 mai 2026 modifiant l'arrêté 2026-15 du 9 avril 2026, fixant les modalités d'organisation des élections et des désignations au conseil d'administration des centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Considérant que seule la liste « Ensemble pour nos collectivités et leurs agents » déposée par Monsieur Justin PAMPHILE le 29 mai 2026 pour les représentants des communes et établissements publics satisfait aux conditions réglementaires prévues par le décret n°85-643 du 26 juin 1985 et l'arrêté n°2026-032 du 18 mai 2026 visés ci-dessus,

ARRETE

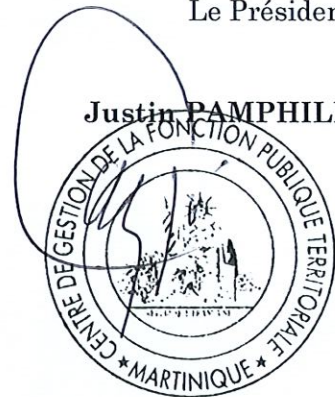
ARTICLE 1 : La liste des candidats à l'élection au Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Martinique pour les représentants des communes et des établissements publics affiliés est fixée conformément aux tableaux annexés au présent arrêté.

ARTICLE 2 : La Directrice Générale des Services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Martinique est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Martinique et publié dans les formes légales.

Fait à Fort-de-France, - 1 JUIN 2026

Le Président

Justin PAMPHILE



Le Président,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Fort-de-France dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécoeurs citoyens » accessible par le site internet www.telerecoeurs.fr.